



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **15 JUIL 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 17 avril 2015, reçu le 04 mai suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTE DEPARTEMENTALE :

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 332.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement de la RD :

La RD 332 est classée route de 3^{ème} catégorie (route assurant des liaisons à caractère inter cantonale et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

En 2014, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de 5.154 véhicules pour la RD 332 (PR 26.000), dont 7,6 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Le Président du Conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

1.4 Plan d'alignement :

La RD 332 est soumise à un plan d'alignement approuvé par ordonnance royale du 14 septembre 1835.

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Un accident est survenu sur la RD 332, en agglomération, provoquant un blessé hospitalisé.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD :

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS.

2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est concernée par des lignes scolaires à destination des établissements scolaires de CREPY-EN-VALOIS et desservant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de BETHANCOURT, GILOCOURT, GLAIGNES, ORROUY et SERY-MAGNEVAL.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est traversé par :

- le GR 11B inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du conseil départemental du 18 janvier 1990 ;
- le circuit « de l'Automne à la Sainte-Marie » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil départemental n° III-13 du 4 juillet 2008, le conseil municipal de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS ayant émis un avis favorable les 3 novembre 2005 et 6 mars 2008.

Les extraits de ce circuit et de ce GR sont joints au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est concerné par l'ENS d'intérêt local « Vallon de Morcourt » (VMU56).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 Assainissement

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS dispose d'un système d'assainissement collectif raccordé à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Automne (SIAVA) localisée à ORROUY. Cette station, d'une capacité de 2 500 EH et mise en service en 1993, a été mise en conformité en 2010 pour les filières « eaux » et « boues » afin de répondre aux exigences réglementaires de traitement de la pollution. Le SIAVA a engagé une étude de diagnostic de ses réseaux dont la réhabilitation est inscrite dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

2.2 Eau potable :

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est alimentée par le syndicat des eaux d'AUGER-SAINT-VINCENT.

2.3 Rivière:

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est membre du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA) à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat. Le SAGEBA est également la structure animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Automne.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par l'Automne et un affleurement du ru de Morcourt.

Faisant partie de l'unité hydrographique Automne, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2015 pour l'Automne (FRHR217A). Cette masse d'eau fait également partie du PTAP de AESN.

Concernant la dynamique locale, le SAGEBA met actuellement en place une nouvelle programmation d'actions d'entretien et de restauration du milieu aquatique sous l'égide d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) instituée par arrêté préfectoral du 19 février 2015.

3) LES DECHETS :

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

III. **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux,

concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012. Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

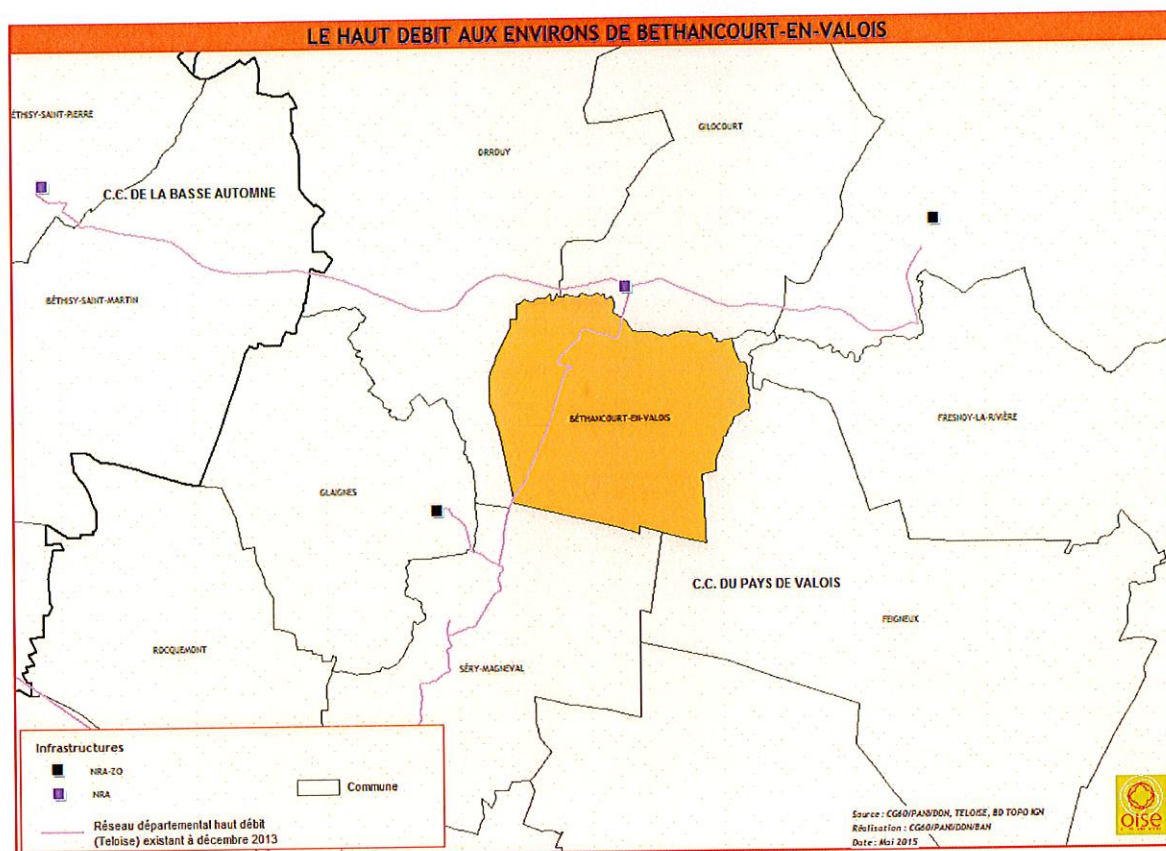
2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est très bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé dans la commune de GILOCOURT, dégroupé par 4 opérateurs. Ainsi, les habitations sur BÉTHANCOURT-EN-VALOIS peuvent prétendre, pour la majorité des lignes, à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (ORROUY, GILOCOURT, SERY-MAGNEVAL, GLAIGNES). La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS.



4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS pour en desservir d'autres.

Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'INGENIERIE NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental n'a pas de propriété bâtie sur cette commune et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Valois, EPCI auquel appartient la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS, le PDH préconise la production annuelle de 278 à 308 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général – amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

- P.J. : • Fiche descriptive ENS ;
• Extrait du GR 11B ;
• Extrait et fiche descriptive du circuit « de l'Automne à la Sainte-Marie ».



VMU56

Vallon de Morcourt



ID

Surface : 235

Altitude :

Entité paysagère :

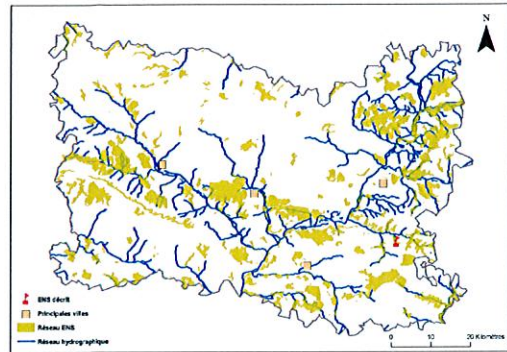
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

CREPY-EN-VALOIS.

Commune(s) concernée(s) :

BETHANCOURT-EN-VALOIS, FEIGNEUX.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n°220220027, ZNIEFF II n°220420015.

Valeur patrimoniale

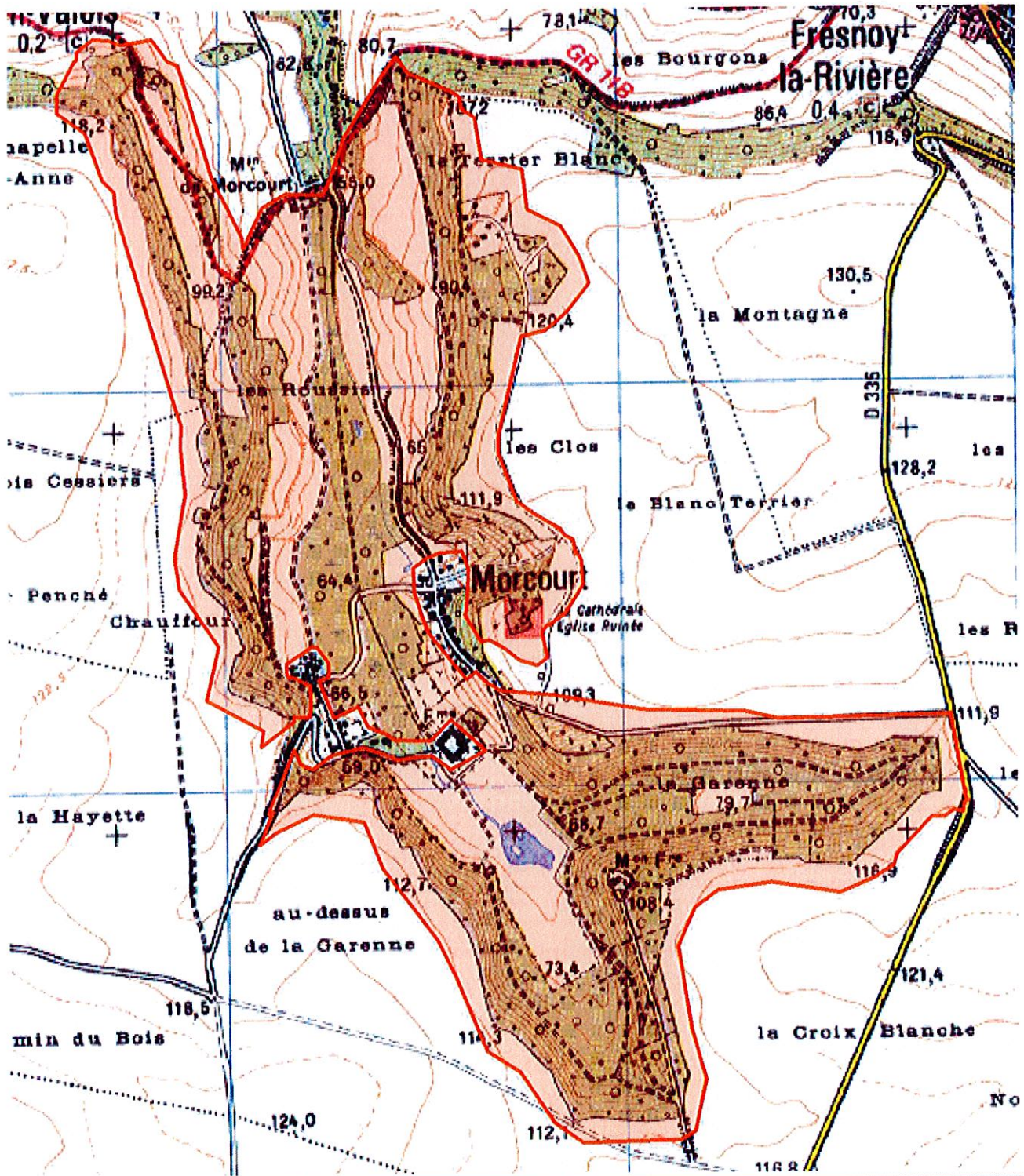
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le vallon de Morcourt est situé en limite septentrionale du plateau du Valois, sur le flanc gauche de la vallée de l'Automne. Il fait partie, d'un point de vue à la fois géomorphologique et biogéographique, de l'unité écologique de la vallée de l'Automne.



 Délimitation de l'ENS

0 210 420 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles

Espèces végétales remarquables

le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) ; le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ; le très rare Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum**) ; l'Arum d'Italie (*Arum italicum*)

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

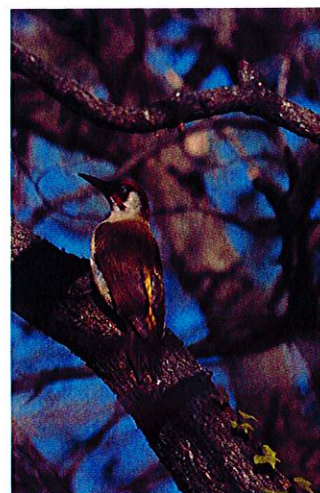
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Soutien financier pour gestion écologique du site
- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau le long de la vallée
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Chemins proposés sur la Communauté de Communes du Pays du Valois

Circuit De l'Automne à la Sainte-Marie

CREPY EN VALOIS:

Place de la Gare
Avenue Paul Pauchet
Rue Charles de Gaulle
Rue Vez
Rue de la Hante
Rue Saint-Thomas de Canterbury
Cours du Maréchal Foch
Cours Minet
Sente traversant le parc de Geresme
Route de Pierrefonds
Rue traversant le Grand Mermont
Chemin rural n°1 de Mermont à Morcourt
Chemin rural n°2 de Béthisy à Crépy en Valois
Route n°332 de Compiègne à Rosoy en Multien
Chemin de la Poterne
Chemin Rural de Duvy dit chemin du moulin Picard
Chemin rural de Duvy à Crépy en Valois dit de Saint Sulpice
Rue Pierre et Marie Curie
Rue Sainte Agathe
Chemin traversant le parc Saint Agathe
Avenue du Parc
Avenue de Senlis

Délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2005

FEIGNEUX:

Voie communale n°6 de Crépy en Valois à Morcourt
Voie communale N°1 de Béthancourt à Morcourt
Chemin rural de Rocquigny à Crépy en Valois

Délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2006

BETHANCOURT EN VALOIS:

Chemin rural de Rocquigny à Crépy en Valois
Chemin rural dit d'Hanicourt au Moulin
Voie communale n°7
Chemin rural n°2 de Glaignes à Béthancourt

Délibérations du conseil municipal en date du 3 novembre 2005 et du 6 mars 2008



G.R. 11B SENTIERS DES VALLÉES DE L'AUTONNE ET DE LA SAINTE MARIE

**Extrait de la décision III-13 de la commission permanente
du Conseil général de l'Oise du 4 juillet 2008**

Annexe 1

ORROUY:

Chemin vicinal ordinaire n°3 de Glaignes

Délibération du conseil municipal en date du 2 novembre 2005

GLAIGNES :

Chemin vicinal n°4
Chemin rural dit de Cervelle
Chemin du Piège

Délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2005

SERY MAGNEVAL:

Chemin des Marronniers (dans Magneval)
Chemin rural n°2 dit de la Chapelle
Chemin rural n°17 dit de Sente à Beurre
Chemin vicinal n°3 dit de Grande Rue de la Montagne du Chauffour
Chemin vicinal n°2 de Béthisy à Crépy en Valois

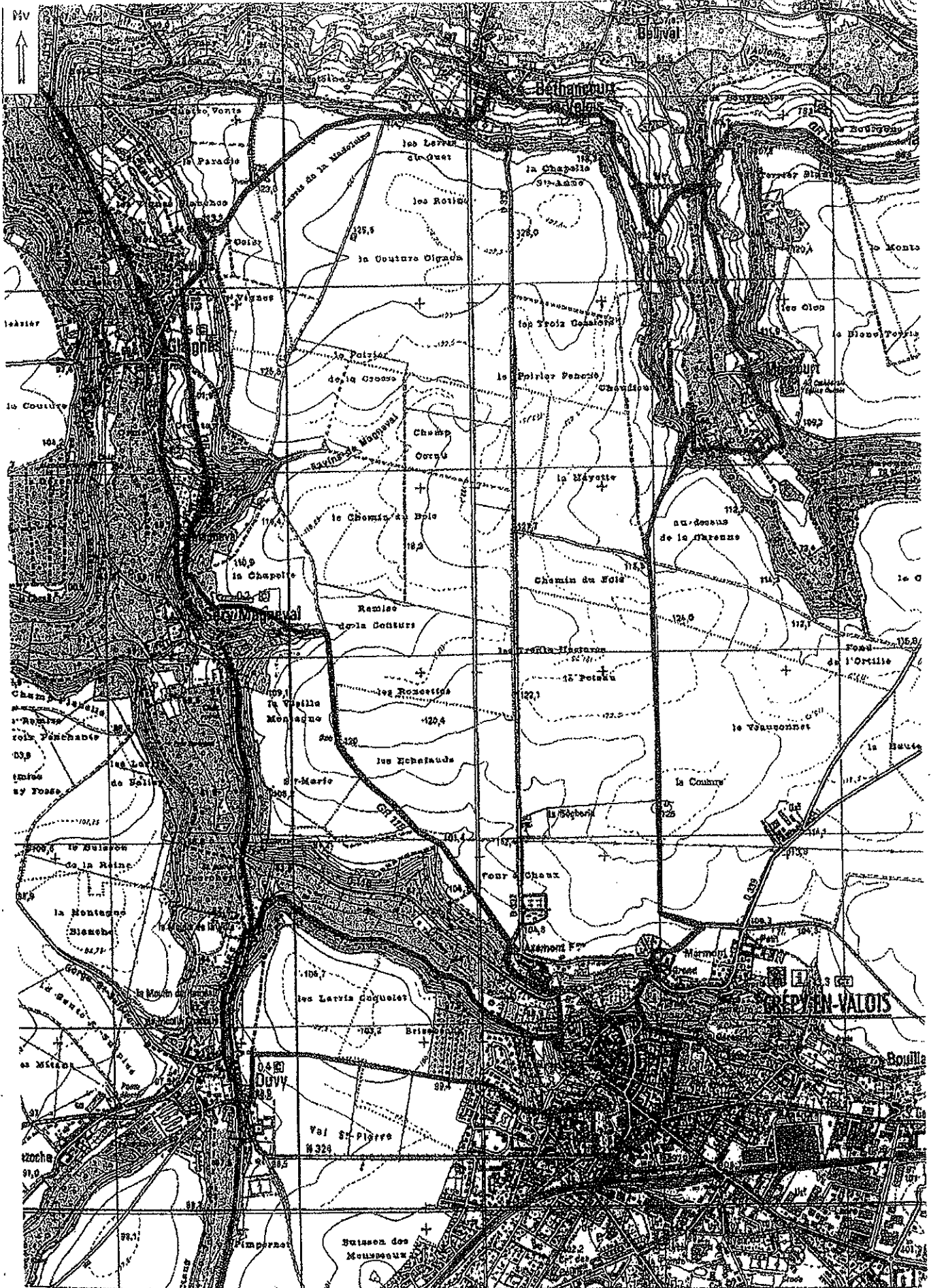
Délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2005

DUVY:

Chemin vicinal ordinaire de Duvy à Crépy en Valois dit du Moulin Picard
Chemin départemental n°116 de Crépy en Valois à Vaudrampont
Rue des Moulins
Rue de l'Eglise
Chemin de Saint-Sulpice

Délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2005

Extrait de la décision III-13 de la commission permanente
du Conseil général de l'Oise du 4 juillet 2008



CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

FRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500 m

"De l'Automne à la sainte Marie"